

MARCHE N°20F11 – LOT 3 - AVENANT
LOCATION LONGUE DUREE D'UN PARC DE VEHICULES

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public à bons de commande n° 20F11, lot 3, conclu avec la société DIAC LOCATION pour la location longue durée d'un parc de véhicules moyens et gros utilitaires,

Considérant la nécessité de modifier ce marché afin d'augmenter le forfait kilométrage de deux véhicules,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant est conclu avec la société DIAC LOCATION, titulaire du marché à bons de commande 22F11, lot 3, afin d'augmenter le forfait kilométrage de deux véhicules.

Article 2 :

L'impact sur le coût du marché est de + 44,74 €/HT par mois, à compter du 1^{er} septembre 2023, avec un solde correctif d'un montant de 1.278,08 €/HT, soit un montant total de l'avenant sur la durée du marché de 5.755,81 €/HT.

Article 3 :

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 28 juillet 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

2 8 JUL. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230728-DEC2023-90-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023